



COMMENT LES ENFANTS FUIENT L'ÉCOLE REPUBLICAINE ?

Par Udo LE QUEAU, Analyste au Millénaire



AVANT-PROPOS

Lors de la rentrée scolaire 2023, **le « domaine réservé » du président de la République s'est élargi : l'Éducation nationale appartiendrait ainsi au pré-carré élyséen compte tenu de son caractère régalien selon les mots d'Emmanuel Macron (Le Point, 2023).** De même, Gabriel Attal a déclaré lors de sa nomination à Matignon « emporter les sujets de l'Éducation à Matignon ». Le couple de l'exécutif a décidé d'investir le champ de l'instruction et d'en faire l'une des priorités du second mandat au travers de nombreux discours, déplacements, entretiens et propositions. Après l'échec de Pap Ndiaye, puis celui d'Amélie Oudéa-Castéra, ils se devaient en effet de prendre des initiatives pour montrer que les maux qui traversent l'école ne seraient pas laissés de côté. Celles-ci ont d'ailleurs été multipliées entre l'interdiction de l'abaya, l'expérimentation de l'uniforme ou encore l'instauration de groupes de niveaux. Le Président et son Premier ministre tentent de répondre à une attente et surtout à une angoisse, bien légitime, des Français face à l'état de l'Éducation nationale. Elle concentre une attention croissante et beaucoup d'inquiétudes : **baisse du niveau scolaire des élèves, non-respect de l'autorité des professeurs, insécurité et violences, atteintes à la laïcité...** Un récent sondage de l'Ifop¹ indique du reste que **69% des Français pensent que la situation se dégrade dans les collèges et les lycées, contre seulement 34% à l'école maternelle.**

Or, l'école revêt une importance à plus d'un titre : d'un point de vue général, elle permet de former et d'instruire les citoyens de demain qui participeront à la vie de la nation ; d'un point de vue individuel, elle est une voie d'émancipation qui encourage et récompense le travail et l'ambition. Aussi, la perte de confiance dans l'école de la République, incarnation concrète de la méritocratie, est-elle dangereuse pour l'avenir de la France. Cela est d'autant plus problématique lorsque les parents d'élèves décident de fuir l'école de la République.

¹ [Balise d'opinion #234](#) le regard des Français sur la situation de l'école et de l'enseignement, septembre 2023.

Cette note se propose donc de revenir sur le processus qui a conduit à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et sur les stratégies mises en place par les parents pour offrir une meilleure éducation à leurs enfants. Cette situation appelle une réponse rapide, puissante, réfléchie et consensuelle pour renouer avec la promesse de l'école républicaine.

AVANT-PROPOS	2
<i>L'ÉVITEMENT SCOLAIRE OU LE CONSTAT D'UN ÉCHEC</i>	<i>5</i>
L'ÉCOLE REPUBLICAINE NE PARVIENT PLUS À TENIR SA PROMESSE ÉGALITAIRE D'ÉMANCIPATION PAR LE SAVOIR	5
UN CHANGEMENT DE DOCTRINE : VERS L'ÉGALITARISME	5
MALGRÉ UNE VOLONTÉ DE TENDRE VERS L'ÉGALITÉ, L'ÉCOLE FRANÇAISE EST ENCORE PLUS INÉGALITAIRE	7
L'ÉCOLE N'EST PLUS UN SANCTUAIRE À L'ABRIS DE LA SOCIÉTÉ	8
L'ÉCOLE A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES RÉFORMES LIMITÉES VOIRE DÉFAILLANTES ..	10
<i>L'ÉCOLE REPUBLICAINE N'ATTIRE PLUS</i>	<i>13</i>
L'ÉSSOR D'ALTERNATIVES POUR CONTOURNER L'ÉCOLE REPUBLICAINE	13
D'AUTRES MOYENS DE CONTOURNEMENT UTILISÉS PAR DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS	14
<i>FAIRE DE L'EXCELLENCE, LE SOCLE DE LA PROMESSE REPUBLICAINE</i>	<i>16</i>
VOLET 1 : VERS UN NIVELLEMENT PAR LE HAUT	16
CHANGER DE DOCTRINE DANS L'INSTITUTION	17
AMÉLIORER LE NIVEAU DES ÉLÈVES	17
AMÉLIORER LE NIVEAU DES ENSEIGNANTS	19
VOLET 2 : POUR UNE ÉCOLE SANCTUARISÉE	20
RESOUDRE LA CRISE D'AUTORITÉ	20
LUTTER CONTRE L'INSECURITE A L'ÉCOLE	21
CONCLUSION	23

LES FACTEURS DE L'EXODE SCOLAIRE

Ministre après ministre, la crise de l'instruction perdure, illustrée de façon éclatante par la baisse du niveau scolaire des élèves au point que l'école républicaine vit un véritable exode scolaire.

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE NE PARVIENT PLUS À TENIR SA PROMESSE ÉGALITAIRE D'ÉMANCIPATION PAR LE SAVOIR

La III^e République, sous l'impulsion de Jules Ferry (lois de 1881-1882) avait fait de l'école un pilier du nouveau régime, chargée d'instruire les jeunes Français et d'en faire des citoyens éclairés. **Elle avait placé l'excellence au cœur de son projet méritocratique afin de mettre en pratique l'article 6 de la Déclaration de 1789** : « Tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux {la loi}, sont également admissibles à toutes dignités, toutes places ou emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

UN CHANGEMENT DE DOCTRINE : VERS L'ÉGALITARISME

Jusque dans les années 1980, l'école républicaine repose de manière homogène sur les fondements de la III^e République. Elle est **un sanctuaire à l'abris des évolutions de la société permettant une transmission des savoirs fondamentaux pour émanciper chaque français de sorte qu'il puisse devenir un citoyen éclairé**. Elle a ainsi pour vocation l'émancipation. Seulement, l'arrivée des socialistes au pouvoir dans les années 1980 suivant la révolution culturelle de Mai-68 introduit progressivement une nouvelle doctrine : **l'égalitarisme absolu** entendu au sens de Karl Popper comme « le dévoiement de l'égalité des droits pour

aboutir au régime de l'uniformité et de l'égalité des résultats et des traitements »². Elle se distingue de l'égalité car elle tend à nier d'une part les distinctions en termes d'utilité sociale et donc de mérite et d'autre part à nier l'altérité des enfants et des citoyens.

Dans l'Éducation nationale, cette nouvelle doctrine trouve son point de départ lorsque l'excellence et la méritocratie sont officieusement remplacées par l'objectif de massification lorsque Jean-Pierre Chevènement annonce, en 1985, souhaiter que 80% d'une classe d'âge dispose du baccalauréat pour éviter les sorties du système scolaire sans diplôme. Concrètement, **cela se concrétise par la Loi Jospin de 1989³ qui dispose de deux points centraux :**

- D'une part, la consécration dans la loi de l'objectif des 80% d'une classe d'âge au baccalauréat ;
- D'autre part, une adaptation de la pédagogie éducative pour placer l'enfant au centre du projet éducatif inspiré des méthodes de « l'Éducation nouvelle » qui vise à faire de l'enfant un co-acteur de sa formation afin de faciliter son suivi du cursus scolaire et donc *in fine* d'atteindre le baccalauréat.

Au-delà de l'aspect idéologique porté par les socialistes, ces orientations s'inscrivent dans de mauvais choix socio-économiques de notre pays, notamment **la tertiarisation et la démocratisation de l'enseignement supérieur**. En effet, dès lors que l'on suppose que la France n'a plus besoin ni d'ouvriers, ni d'agriculteurs pour passer à une économie de services, il fallait alimenter les entreprises de services (banques, tourisme, informatique, etc.) en diplômés de l'enseignement supérieur. De même, les élites ont appuyé cette démocratisation de l'enseignement supérieur, considérant qu'une population davantage diplômée résisterait mieux à la mondialisation grâce à son capital humain.

² Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, 1945, traduit en français aux éditions du Seuil en 1979.

³ Loi d'orientation sur l'Éducation, Loi n°89-486 du 10 juillet 1989, juillet 1989.

Cet objectif des 80% d'une classe d'âge au baccalauréat sera atteint en 2012 au prix d'une baisse du niveau des élèves. **En 2019, l'enquête PISA 2018 place la France entre la 20^e et la 26^e place sur 79 pays selon les matières évaluées.** Elle se situe juste après l'Allemagne, mais très loin derrière la Chine et Singapour qui occupent les premières places. Il s'agit donc d'un score que l'on pourrait qualifier de moyen mais qui n'est pas suffisant compte tenu du budget de l'Éducation nationale (près de 60 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2024) et de l'ambition que doit donner la France pour être une nation de savants. Cette place insatisfaisante à l'échelle internationale n'empêche pas de constater la baisse du niveau des élèves français par rapport à leurs prédécesseurs. L'année dernière, **une enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) a montré que les élèves de CM2 faisaient environ neuf fautes d'orthographe de plus par rapport à ceux étudiant en 1987 (+81,3% en 35 ans).** Même Pap Ndiaye avait reconnu, dans Le Monde⁴, que « Les résultats aux évaluations nationales et internationales ne sont pas satisfaisants. Disons-le clairement : le niveau d'ensemble baisse ! ». La dernière étude PISA 2022 pour 2023 vient confirmer ce constat. Si la France se situe toujours dans la moyenne des pays de l'OCDE, elle perd 21 points en mathématiques et 19 en compréhension de l'écrit par rapport à l'étude de 2018. Ainsi, un consensus au sein de la société et des élites est désormais fait sur l'école : elle est marquée par un nivellement par le bas.

MALGRE UNE VOLONTE DE TENDRE VERS L'ÉGALITÉ, L'ÉCOLE FRANÇAISE EST ENCORE PLUS INÉGALITAIRE

En parallèle de cette évolution alarmante, plusieurs autres éléments fragilisent l'école en France. Alors que l'objectif affiché était de soigner l'école des inégalités, celle-ci est devenue toujours plus inégalitaire.

Le dernier rapport PISA note ainsi que l'origine sociale a un poids plus important dans la réussite scolaire des élèves français par rapport à la moyenne de l'OCDE. **La massification et la baisse de niveau n'ont fait que**

⁴ Tribune, « Pourquoi nous devons réformer l'école ? », Pap Ndiaye, Le Monde, décembre 2022.

renforcer les inégalités sociales, dès lors que les classes aisées peuvent notamment recourir à des cours particuliers. En voulant combattre la reproduction mise en lumière par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron⁵, **l'école républicaine manque à son rôle traditionnel de l'émancipation par la transmission des savoirs.** Alors qu'elle était le seul lieu par lequel un enfant modeste pouvait espérer s'élever, l'école ne fait plus que renforcer les différences entre les classes sociales.

Par ailleurs, dans un rapport de 2021⁶, la Cour des comptes a montré que l'absentéisme des professeurs faisaient perdre un nombre important d'heures d'enseignement aux élèves. Certes, en primaire et dans les collèges et lycées, le taux de remplacement des enseignants absents est plutôt bon (respectivement 80% et 96%) mais il concerne uniquement les absences dites longues (plus de quinze jours). **A l'inverse, les professeurs absents sur un temps court ne sont que très faiblement remplacés : 500 000 heures sur un total de 2,5 millions.** Or, la problématique de l'absentéisme des professeurs concerne davantage les zones prioritaires et les zones rurales renforçant les inégalités sociales. Ainsi, en moyenne selon les filières, **il y a 7% d'étudiants dont les parents sont ouvriers et 11% dont les parents sont employés alors qu'ils représentent près de 37,7% de la population nationale.**

L'ÉCOLE N'EST PLUS UN SANCTUAIRE À L'ABRIS DE LA SOCIÉTÉ

L'école n'est plus un sanctuaire à l'abris des évolutions de société comme cela pouvait être le cas sous la III^{ème} République. Deux autres éléments essentiels sont, en réalité, des reflets de l'évolution de la société elle-même.

D'un côté, on note la perte de respect envers la figure d'autorité qu'est le professeur venant, bien entendu, du comportement des élèves mais également de celui de certains parents (remise en cause de ses décisions et

⁵ Bourdieu, Pierre et Passeron, Jean-Claude. *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*. Les éditions de minuit, 1964.

⁶ [La gestion des absences des enseignants](#), Cour des Comptes, décembre 2021.

de la manière d'exercer son métier, cas de violences). Comme l'écrivait Régis Debray dans *Civilisation. Comment nous sommes devenus américains*, le professeur n'est plus qu'un « animateur » chargé de garder et de divertir des élèves puisque la transmission des connaissances ne serait plus au cœur du métier d'enseignant.

De l'autre, l'école est aussi le lieu de certaines dérives communautaires. En 2022, le ministère de l'Éducation nationale avait répertorié 4 710 atteintes à la laïcité, soit une augmentation de 150% sur un an⁷. L'école est en effet l'un des lieux où l'emprise de l'islamisme s'observe le plus, notamment dans certains quartiers populaires en périphérie de grandes agglomérations comme l'explique Bernard Rougier dans *Les territoires conquis de l'islamisme* (2020). Dans une décision récente relative à l'interdiction du port de l'abaya et du qamis à l'école décidée par Gabriel Attal, le Conseil d'État rappelle ainsi que le port de ces vêtements s'inscrit dans une « logique d'affirmation religieuse »⁸. De surcroît, l'école n'est plus protégée par les évolutions géopolitiques qui commandent des comportements communautaires chez certains enfants et certaines familles. En effet, après les attentats contre Charlie Hebdo, il avait été noté une progression des atteintes à la laïcité. De même, après les attentats du 7 octobre, on constate une augmentation des actes antisémites, dans la société comme à l'école. Selon un récent rapport du Crif paru le 24 janvier 2024, le nombre d'actes antisémites recensés en France a été multiplié par quatre, à 1.676 contre 436 en 2022⁹, selon un rapport du Crif.

⁷ Chauveau, Alexandre et Raguenel de, Louis. « [4.710 signalements pour atteinte à la laïcité l'an dernier, + 150% en un an](#) », *Europe 1*, 24 août 2023.

⁸ CE, ord., 7 septembre 2023, *Association Action droits des Musulmans*, n° 487891

⁹ Rapport sur les chiffres de l'antisémitisme en 2023 présenté par le SPCJ, Crif, janvier 2024.

L'ÉCOLE A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES RÉFORMES LIMITÉES VOIRE DÉFAILLANTES

Ces faits concernent peu ou prou toutes les écoles (publiques et privées sous contrat) de France, mais s'intensifient selon les zones géographiques. Ils touchent plus nettement les quartiers populaires.

Plusieurs réformes ont déjà été entreprises pour massifier l'enseignement et favoriser l'égalité des chances. La loi Haby de 1975 a ainsi instauré le collège unique tandis que la circulaire Savary de 1981 a créé les zones d'éducation prioritaire dans le but d'encourager la mixité sociale en s'attaquant aux disparités géographiques. **Ces différentes évolutions sont systématisées par la loi dite Jospin de 1989 qui fait de l'éducation la « première priorité nationale » (article 1^{er})¹⁰.** Elle entend placer « l'élève au centre du système éducatif », affiche clairement l'objectif que 80% d'une classe d'âge doit accéder au baccalauréat (article 3) et confie au nouveau Conseil national des programmes l'écriture de ceux-ci alors que ce rôle était traditionnellement dévolu à l'inspection générale de l'Éducation nationale. La plupart de ces évolutions ont été entérinées par les lois suivantes : **organisation en cycles, droit des élèves, rôle des parents, intervention des collectivités territoriales, égalité statutaire entre enseignants (malgré des écarts salariaux).** Si le passage de Najat Vallaud-Belkacem a affaibli le rôle de l'école (volonté de supprimer les classes bilingues ainsi que l'enseignement du latin et du grec, polémiques liées à l'ABCD de l'égalité), Jean-Michel Blanquer a tenté de revenir sur les échecs passés.

Dès 2017, **il a mis en place le dédoublement des classes de CP en zone REP+, a assoupli les rythmes scolaires et rétabli les classes bilingues et l'enseignement du grec et du latin.** Sa réforme du baccalauréat a mis fin aux trois séries (scientifique, littéraire et économique et sociale) afin que l'élève choisisse un parcours qui se rapproche le plus de ses aspirations. Face à un nombre croissant d'atteintes à la laïcité, **la loi de**

¹⁰ Loi d'orientation sur l'Éducation, Loi n°89-486 du 10 juillet 1989, juillet 1989.

2019 pour une école de la confiance a du reste voulu réaffirmer la primauté des principes républicains, lutter contre le harcèlement et renforcer l'accompagnement des handicapés. Elle a renforcé le lycée professionnel et introduit en outre l'obligation de scolarité entre 3 et 18 ans pour garantir que les jeunes français aient un diplôme.

Cette direction est actuellement poursuivie sous le second quinquennat Macron, dès lors que l'on fait abstraction du passage de Pap Ndiaye rue de Grenelle. Concernant le lycée professionnel, **la réforme Grandjean vise à encourager le développement de ces filières d'avenir et à former une main-d'œuvre répondant aux attentes du monde du travail** par une évolution de la gratification, la mise en place de parcours personnalisés de six semaines ou encore l'ouverture d'un bureau des entreprises dans tous les lycées.

Concernant le premier et le second degrés, l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a pris plusieurs mesures visant à répondre aux attentes des Français contre les attaques envers la laïcité et contre la chute du niveau scolaire. Il a ainsi interdit le port de l'abaya et du qamis à l'école pour la rentrée 2023. Le service national universel, qu'il avait lancé au moment de son passage au secrétariat d'État à la jeunesse, s'inscrit également dans cette perspective « d'impliquer la jeunesse française dans la vie de la Nation » grâce à un « moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement » selon le site internet du Gouvernement.

En parallèle, à la suite des mauvais résultats français au test PISA, **il a annoncé un « choc des savoirs »**. Celui-ci se déploiera au travers d'une révision des programmes, notamment en mathématiques (enseignement avancé des fractions et des nombres décimaux par exemple), d'une labellisation des manuels visant principalement les classes de CP et CE1, de la mise en place de groupes de niveaux en effectifs réduits pour le français et les mathématiques, du renforcement du volume horaire et des heures de

présence (avec une aide aux devoirs consolidée) ou encore du dernier mot donné aux professeurs en matière de redoublement.

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE N'ATTIRE PLUS

L'effondrement de notre système éducatif suscite des craintes chez les Français. D'une part pour la société qui se délite davantage avec l'augmentation de l'insécurité et du communautarisme à l'école et d'autre part pour eux-mêmes avec la crainte du déclassement lié à la dépréciation des diplômes. Si autrefois, les classes sociales supérieures et les élites menaient des stratégies d'évitement de l'école républicaine, désormais, les classes moyennes cherchent également à le faire, quitte à sacrifier une grande partie de leur niveau de vie.

L'ESSOR D'ALTERNATIVES POUR CONTOURNER L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Malgré les évolutions récentes, notamment celles portées par Gabriel Attal qui semblent aller dans le bon sens, **la situation de l'école publique comme privée sous contrat reste critique, mais pas uniforme**. Des îlots d'excellence persistent et donnent parfois lieu à des stratégies de la part des parents pour placer leurs enfants dans les établissements les plus prestigieux.

L'option la plus évidente est l'inscription d'un élève dans une école privée sous contrat. Créée par la loi Debré de 1959, elle concerne 2 millions d'enfants, soit près de 18% des effectifs, répartis entre 7 500 établissements. Selon la Cour des comptes (2023)¹¹, ils sont pour la quasi-totalité catholique (96%) alors même que les élèves ne le sont pas voire se réclament d'une autre religion. Dans ce rapport de 2023, la Cour note « une évolution plus favorable des effectifs dans le privé sous contrat que dans le public depuis dix ans », même si elle reste de faible ampleur compte tenu notamment d'un

¹¹ Les chiffres sont issus d'un rapport s'intitulant « L'enseignement privé sous contrat ».

accord préalable nécessaire du rectorat pour l'ouverture des classes. Cela peut être dû au fait que « les résultats scolaires du secteur privé sous contrat apparaissent globalement meilleurs que ceux du secteur public ». Or, la mixité sociale est en recul dans ces établissements¹².

Par ailleurs, la France assiste au développement d'écoles privées hors contrat. Elle en compte 1 847 en 2023, avec 108 créations par rapport à l'année précédente même si de nombreuses écoles ont fermé à la suite de la crise sanitaire et de l'inflation. Parmi ces structures, seules 11% seraient de type religieux ; 63% proposant des pédagogies alternatives (ancrage nature, Montessori...). Enfin, certains parents privilégient « l'école à la maison », qui fait partie de la liberté d'enseignement. Si cette instruction ne concerne que 50 000 à 60 000 enfants, la première raison de ce choix est toutefois confessionnelle et peut donc poser des problèmes en matière de reconnaissance des principes républicains et d'assimilation. C'est la raison pour laquelle la loi du 21 août 2021 confortant le respect des principes de la République a encadré strictement le recours à cette forme d'enseignement.

D'AUTRES MOYENS DE CONTOURNEMENT UTILISÉS PAR DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS

Considérant qu'il existe un lien entre la réussite scolaire et les caractéristiques socio-économiques des familles, la perte d'attractivité de l'école publique ne fait que renforcer les inégalités sociales qu'elle est censée combattre. **Certaines familles modestes préfèrent ainsi payer des frais de scolarité pour maximiser les chances de réussite de leurs enfants.**

Certains parents peuvent également souhaiter éviter l'école publique imposée par la carte scolaire au profit d'une autre plus réputée. **La carte scolaire fait ainsi l'objet d'une stratégie d'évitement qui se concrétise**

¹² Toujours selon la Cour des comptes, les élèves de milieux favorisés et très favorisés représentent plus de la moitié des effectifs des établissements privés sous contrat en 2021 (contre 32,3% dans le public). Les enfants issus de milieux favorisés représentaient 26,4% des effectifs du secteur privé en 2000 contre 40,2% en 2021.

notamment par des demandes d'options spécifiques existant dans d'autres établissements publics ou par des adresses de complaisance. En se fondant sur un critère territorial, la carte scolaire est un facteur aggravant des inégalités sociales.

En dehors du cadre scolaire traditionnel, l'échec de l'école républicaine depuis quarante ans **s'illustre notamment par le recours à du soutien scolaire payant individualisé.** Face à la baisse généralisée du niveau scolaire, les familles – surtout les plus aisées – peuvent décider de faire appel à des professeurs particuliers afin de pallier l'affaissement des exigences, des connaissances transmises à l'école et, dans une moindre mesure, l'absence de certains professeurs. A titre d'exemple, **Acadomia, première entreprise française sur ce secteur de marché, a connu une croissance de 20-25% sur l'année 2022-2023.**

FAIRE DE L'EXCELLENCE, LE SOCLE DE LA PROMESSE RÉPUBLICAINE

L'école publique n'est plus en mesure de garantir la promesse républicaine. Les individus ne s'émancipent pas dans une école marquée par un faible niveau scolaire.

Nous devons donc renouer avec l'excellence pour faire vivre la promesse républicaine. Il n'est pas normal que d'une part, des jeunes soient assignés à résidence à cause des failles de l'école et que d'autre part, des familles de classes moyennes ou populaires s'endettent pour essayer de contourner une école bas de gamme dans l'optique d'éviter le déclassement générationnel.

Les familles fuient l'école républicaine pour deux raisons majeures : d'un côté, l'école républicaine n'est plus l'école de tous les possibles (1) et de l'autre, elle n'est plus un sanctuaire à l'abris de la société (2). Agir sur ces deux volets est indispensables pour redonner de l'attractivité à l'école républicaine et éviter les voies de contournement qu'empruntent les familles.

VOLET 1 : VERS UN NIVELLEMENT PAR LE HAUT

L'école a besoin d'un nivellement par le haut pour redevenir une école à laquelle les Français croient. Notre modèle suppose un retour à l'excellence et donc de pousser tous nos indicateurs vers le haut avec un objectif simple : que **chacun devienne meilleur avec l'école républicaine que sans**. Or, aujourd'hui de nombreuses familles estiment que l'école républicaine fait régresser leurs enfants. Cela passe par agir sur l'idéologie de l'administration, le niveau des élèves et le niveau des enseignants. Meilleure est l'école républicaine, plus elle sera attractive.

CHANGER DE DOCTRINE DANS L'INSTITUTION

Nous devons rompre avec deux doctrines néfastes pour l'Éducation nationale introduite par les socialistes : le pédagogisme et l'égalitarisme. En effet, ces deux logiques conduisent au nivellement par le bas.

Proposition 1 : abroger la réforme Belkacem des collèges

Le passage de Najat Vallaud-Belkacem a affaibli le rôle de l'école (volonté de supprimer les classes bilingues ainsi que l'enseignement du latin et du grec, polémiques liées à l'ABCD de l'égalité), Jean-Michel Blanquer a tenté de revenir sur les échecs passés. Sa réforme des collèges, qui n'a pas été abrogée dans les faits, a accentué le déclin de l'école républicaine et les stratégies de contournement de l'école.

Il est indispensable de revoir toute la chaîne pédagogique des quatre disciplines fondamentales (Mathématiques, Français, Sciences et Histoire-Géographie) et des autres enseignements (sport, langues, numérique, arts, découverte professionnelle).

Proposition 2 : réformer le Conseil supérieur des programmes en y intégrant des académiciens pour réécrire les programmes d'histoire et de français.

Le Conseil supérieur des programmes est devenue une instance teintée d'idéologie. Au regard de notre déclin dans le classement PISA en lecture et en orthographe, le politique doit reprendre la main sur cette institution pour remettre de l'exigence dans les programmes.

AMELIORER LE NIVEAU DES ELEVES

Les familles fuient l'école car son niveau est devenue largement plus faible que dans les solutions de contournement. Nous devons rompre avec cette spirale infernale.

Proposition 3 : Réformer les rythmes scolaires pour les aligner sur les standards européens

Concernant les élèves, il peut être opportun de réviser leur agenda, en tentant de l'aligner sur les autres pays européens qui obtiennent de bons résultats. Un temps de présence minimal obligatoire pourrait être établi entre 8h00 et 17h30 : les cours *stricto sensu* pourraient se tenir entre 8h00 et 15h30 tandis que le temps restant serait dédié à l'aide aux devoirs ou aux associations sportives par exemple. Ce relatif aménagement hebdomadaire conduirait, en parallèle, à allonger le nombre de semaines de présence à l'école : les vacances d'été ne s'étendraient plus que de la mi-juillet à la fin du mois d'août afin de limiter les écarts d'apprentissage pouvant se creuser entre les élèves issus de milieux sociaux différents

Proposition 4 : Instaurer des méthodes d'enseignement différentes de celles du pédagogisme de la Nouvelle École

Les réformes Blanquer en primaire doivent être intensifiées. Il s'agit en effet de la période clef du développement intellectuel et cognitif des enfants. Elle doit donc être le lieu d'acquisition des fondamentaux avec des programmes centrés autour de l'apprentissage du français et des mathématiques selon des méthodes qui ont prouvé scientifiquement leurs résultats (méthode de Singapour en mathématiques et méthode syllabique pour le français).

Proposition 5 : Revitaliser les filières professionnelles et technologiques

La fin de l'uniformisation au collège et de la massification des bacheliers (notamment généraux) doit également constituer une priorité. Tous les élèves n'ont pas acquis un niveau suffisant pour obtenir un baccalauréat général et poursuivre des études au sein de l'Université. Les taux d'échec à la fin de la première année de licence constituent un insuccès majeur de la politique éducative française. Pour y remédier, il convient de poursuivre le développement des filières technologiques et professionnelles (accompagnement des élèves, informations à destination des parents...). Les

élèves pourraient être orientées plus tôt vers ces filières (dès la quatrième pour la voie professionnelle et dès la seconde pour la voie technologique par exemple) dont il faut favoriser le rapprochement avec le monde de l'entreprise (montée en compétences, adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des jeunes). Le maintien d'un noyau dur d'enseignements généraux centrés sur les fondamentaux (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences) visera à assurer un niveau de connaissances essentielles de haut niveau et, le cas échéant, à permettre des passerelles vers d'autres voies (notamment générale) en cas d'erreur d'orientation. En parallèle, les attentes de la voie générale devront être rehaussées avec par exemple une classe d'humanités (latin ou grec) obligatoire dès la cinquième ou la promotion des classes bilangues à partir de la sixième.

AMELIORER LE NIVEAU DES ENSEIGNANTS

Nous ne pourrons jamais rehausser le niveau des élèves sans rehausser du niveau des enseignants.

Proposition 6 : abroger la réforme portant sur la professionnalisation du Capes pour revenir sur un concours exigeant un haut niveau intellectuel

Le niveau au Capes (concours des enseignants) s'est effondré. La 6^{ème} puissance mondiale ne peut pas avoir des professeurs de mathématiques qui enseignent à nos enfants et qui ont eu 7 ou 8 au concours de mathématiques.

Nous devons réformer ce concours qui fait la part belle aux expériences et au dossier du candidat au profit d'une lecture par le niveau.

Proposition 7 : Ajouter une année de formation supplémentaire pour les professeurs

Une fois le concours obtenu, les futurs professeurs ne bénéficient que de quelques mois de formation avant d'être envoyé devant les élèves. Nous

proposons de renforcer cette formation en ajoutant une année de formation supplémentaire sous le statut d'élève-fonctionnaire comme dans les autres corps de la fonction publique. Cela doit accomplir deux objectifs : amplifier le nombre d'heures de formation et permettre d'avoir un stage plus long devant les élèves avant d'être pleinement titularisé.

Dans le prolongement de cette proposition, l'État doit investir sur la formation en continue des enseignants.

Proposition 8 : Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant

Alors que la fameuse situation de « hussard noir » apparaissait hier comme enviable, peu de diplômés du supérieur titulaires d'un master souhaite devenir professeur compte tenu du faible salaire qui y est associé. Selon un rapport de la Commission européenne (2023), en début de carrière, les professeurs du second degré allemands sont ainsi deux fois plus payés que leurs homologues français (61 457€ contre 30 935€). Les salaires doivent donc être revalorisés pour rendre la profession plus attractive et attirer de meilleurs éléments. La rémunération devra également tenir compte du mérite en fonction des comptes rendus d'inspection et de l'implication dans le travail (réalisation de projets particuliers, organisation d'échanges scolaires entre autres).

VOLET 2 : POUR UNE ÉCOLE SANCTUARISEE

L'école suit le chemin d'un territoire perdu de la République. L'école a besoin de redevenir un sanctuaire à l'abris des évolutions de la société. Il s'agit en effet d'une part importante de la promesse républicaine d'émancipation. Cela passe par deux aspects : le retour de l'autorité à l'école et la lutte contre l'insécurité.

RESOUDRE LA CRISE D'AUTORITE

Proposition 9 : Soutenir le corps enseignant

Si la question de la formation se pose¹³, c'est surtout l'autorité du professeur qui doit être rétablie. Face au tristement célèbre « Pas de vagues », les directions d'établissement et les rectorats doivent soutenir davantage les professeurs face aux désirs et débordements des élèves et des parents. Il n'est par exemple pas concevable que l'on puisse revenir sur une note ou une sanction établie par un professeur.

Proposition 10 : Généraliser l'évaluation du comportement par l'établissement

Chaque établissement doit être en mesure de renforcer la discipline au sein de son enceinte. Cela pourrait passer par la généralisation de l'évaluation du comportement par l'établissement.

Proposition 11 : Renforcer la loi de 2005 sur les atteintes à la laïcité

L'école doit se prémunir de l'entrisme religieux. Il convient ainsi de renforcer la loi de 2005 en permettant d'élargir à d'autres signes religieux qui posent problème à l'école publique pour permettre aux jeunes de s'émanciper pleinement.

LUTTER CONTRE L'INSECURITE A L'ECOLE

Proposition 12 : Appuyer les établissements en difficulté en massifiant la présence policière

L'État doit encourager les municipalités à fournir une présence policière lorsque les établissements sont en difficulté d'un point de vue sécuritaire en facilitant les déploiements de policiers au sein des établissements pour intervenir dès que possible.

¹³ Ce constat est notamment valable concernant l'école primaire où les mathématiques sont relativement délaissées par les futurs instituteurs.

Proposition 13 : créer des espaces jeunes dans les EPIDE pour les +14 ans afin d'en faire diminuer le coût d'accompagnement.

Nous proposons de créer des espaces de jeunes 14-17 ans dans les EPIDE pour les jeunes dangereux et en voie de marginalisation. Aujourd'hui, ils ne sont ouverts qu'aux jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus, sans diplôme ou titulaire d'un BEP - CAP ou d'un Baccalauréat, sans qualification ou en voie de marginalisation aux jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus, sans diplôme ou titulaire d'un BEP - CAP ou d'un Baccalauréat, sans qualification ou en voie de marginalisation

Les jeunes accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion d'une durée de 8 mois, qui peut être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Le contrat de volontariat permet de recevoir une formation comportementale, générale et professionnelle délivrée dans les centres fonctionnant sous le régime de l'internat, gérés et administrés par l'EPIDE.

CONCLUSION

En définitive, s'interroger sur la manière de fuir l'école de la République revient à penser l'échec des politiques éducatives depuis plus de quarante ans. Si cette note pose un constat alarmiste, elle tente de fixer un cap à suivre pour redonner à l'école son rôle traditionnel de formation de futurs citoyens par la transmission du savoir et des connaissances. **Pour mettre fin au processus de décivilisation mis en lumière par le président de la République et faire de la France une nation de savants, une école méritocratique fondée sur l'excellence et l'exigence est vitale.**

Par **Udo Le Quéau**, Analyste du Millénaire.

Crédit photo : [Inégalité scolaire](#), smengelsrud, crédits : [1311784](#), par Pixabay, sous licence CCO Creative Commons.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*